



# Le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50)

juin 2020



# L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée à environ **150 litres par personne** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique dans le département de la Manche** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m<sup>3</sup> par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.

**Bienvenue au SDeau50 !**



## I. HISTOIRE ET TEMPS FORTS 5

---

## II. LES COMPÉTENCES 9

---

Les 2 compétences	10
Compétences obligatoires, missions et enjeux	12
Compétence à la carte, missions et enjeux	14
Chiffres clés	16

---

## III. ORGANISATION ET MISSIONS 19

---

La gouvernance	20
Le budget	22
Les services	23
Les projets	27
Transparence et information	30

---



# UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE ET PÉRENNE

Le SDeau50 est né de la volonté des collectivités actrices dans le domaine de l'eau potable de se fédérer pour une gestion solidaire, pérenne et optimisée de la ressource et de la production d'eau potable dans la Manche.

Les évolutions administratives liées à la Loi NOTRe ont conduit le SDeau50 à évoluer vers une compétence globalisant l'ensemble du circuit de l'eau potable. Ainsi, depuis sa création en 2012, le nombre d'adhérents et les compétences du syndicat n'ont cessé de se développer.

# I HISTOIRE ET TEMPS FORTS

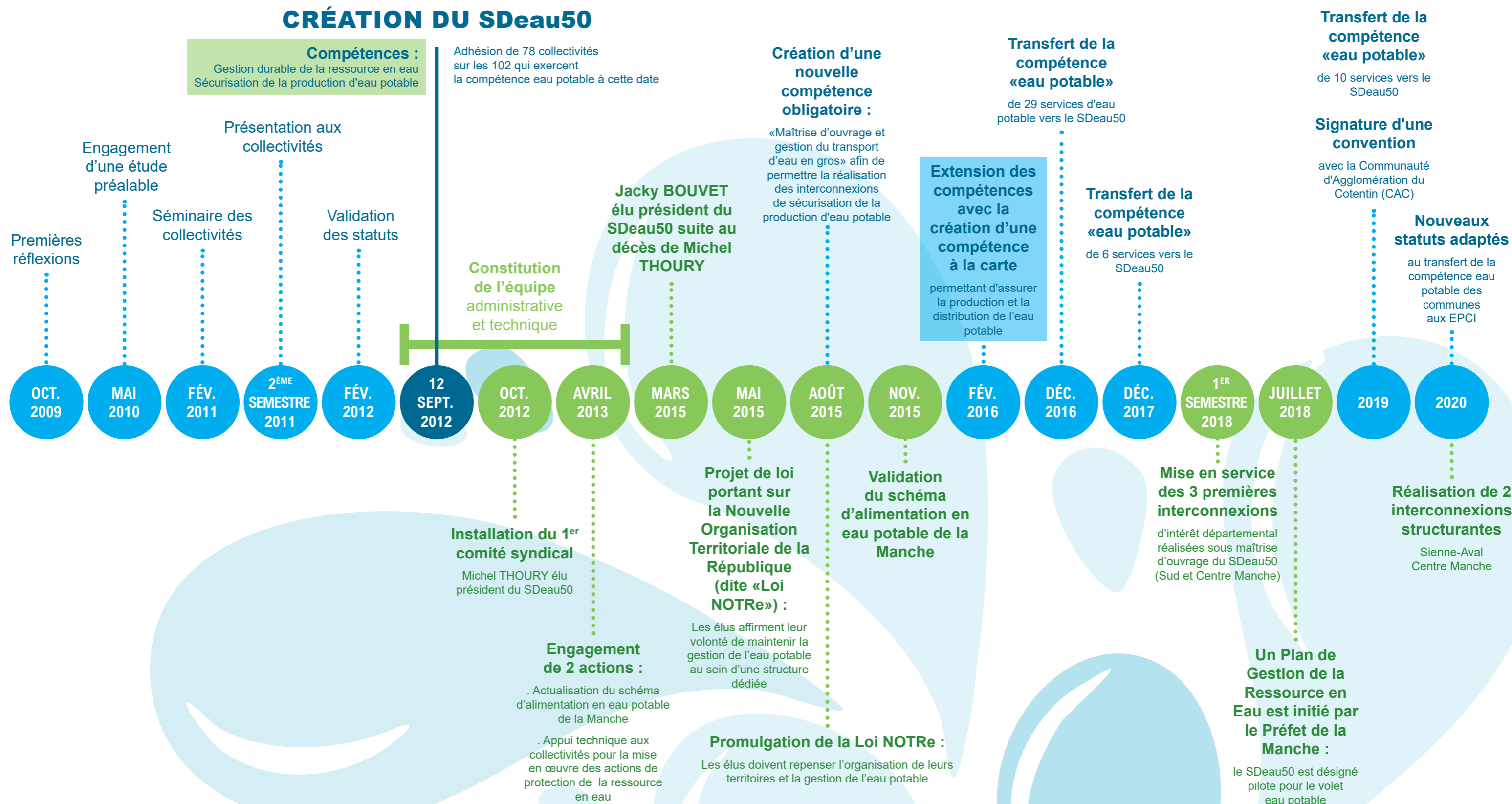
# CRÉATION DU SDeau50, LES TEMPS FORTS

Si 3 années ont été nécessaires aux collectivités pour penser et mettre en place le SDeau50, ses actions structurantes ont été rapidement mises en évidences : actions vis-à-vis de la ressource en eau, schéma départemental, premières interconnexions de sécurisation.

Au cours des 5 dernières années, les statuts ont été adaptés afin de renforcer la solidarité et la mutualisation de la production et de la distribution d'eau potable.

Des collectivités se sont regroupées au sein du SDeau50 pour exercer cette compétence à la carte.

## CRÉATION DU SDeau50





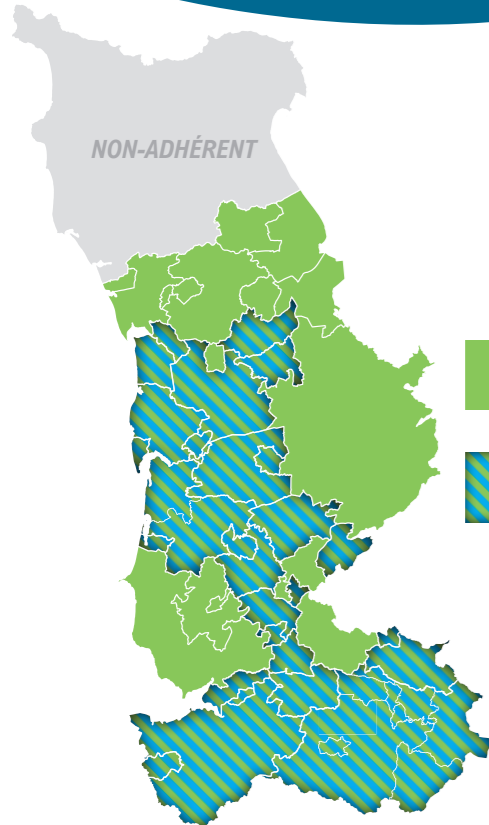
## 2 COMPÉTENCES

Une compétence universelle axée sur la sécurisation de la ressource et des productions.

Une compétence "à la carte" synonyme d'expertise sur l'ensemble du circuit de l'eau potable.



# II LES COMPÉTENCES

# LES 2 COMPÉTENCES, PRÉSENTATION



## LE CHOIX DES COMPÉTENCES

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire. Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.

-  1. **Compétences obligatoires**
-  2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétente dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

## Les compétences OBLIGATOIRES



**Gestion durable de la ressource en eau**

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



**Sécurisation de la production d'eau potable**

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



**Assistance technique**

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



**Veille et technique juridique**

## La compétence à la CARTE



**Production par captage ou pompage**



**Protection du point de prélèvement**



**Traitement**



**Transport**



**Stockage**



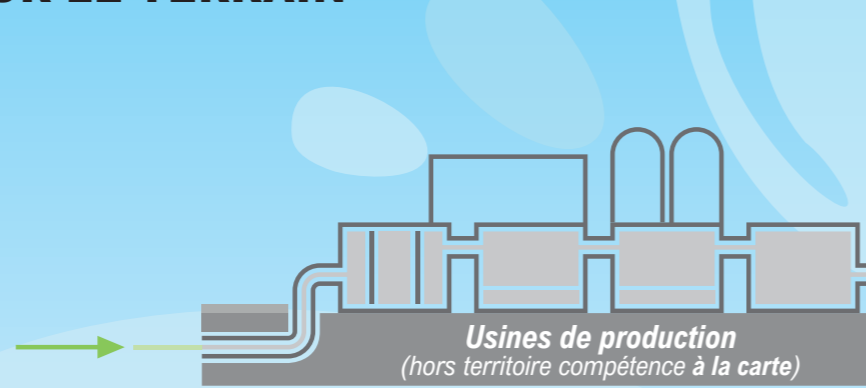
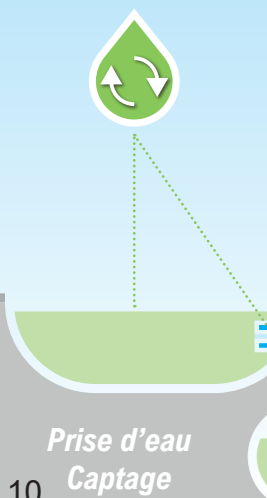
**distribution d'eau destinée à la consommation humaine**

## LES COMPÉTENCES SUR LE TERRAIN

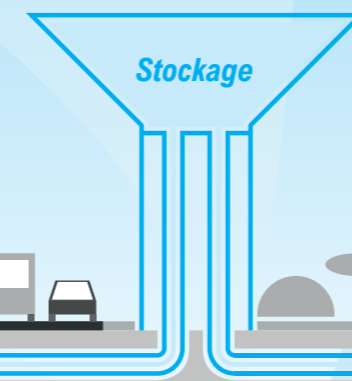
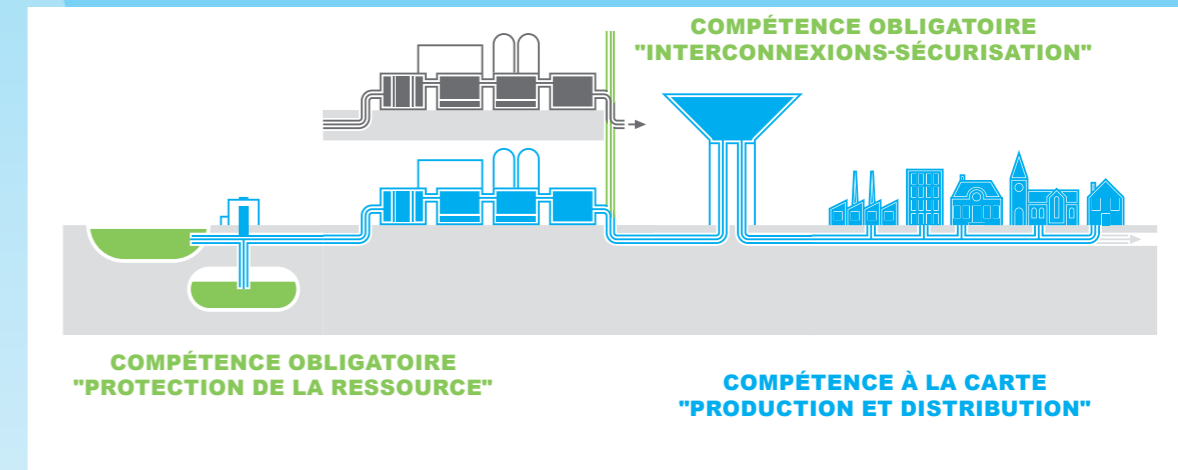
-  Intervention du SDeau50 au titre des **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**
-  Intervention du SDeau50 au titre de la **COMPÉTENCE À LA CARTE**

*Gestion durable de la ressource*  
*Aire d'Alimentation et Captage (AAC)*

*Point de prélèvement*



 **Schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP) et interconnexions**



*Zone de distribution*

# COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

## MISSIONS ET ENJEUX

### CAPTAGES SENSIBLES avancement

#### Etape 1 : délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité intrinsèque

1. AAC LALLEMAND - Saint-Lô Agglo
2. AAC DOUCERIES - SDeau50 - CLEP St-Sauveur Aubigny
3. AAC LA COLOMBE - Villedieu-les-Poêles - Rouffigny
4. AAC BREVILLE - SMPGA
5. AAC HAMEL - SMPGA
6. AAC OURSERIE - SDeau50 - CLEP Chaise-Baudouin
7. AAC BAS AUNAY - SDeau50 - CLEP Brécey
8. AAC MONTMOREL - SDeau50 - CLEP Baie-Bocage

#### Etape 2 : diagnostic territorial des pressions agricoles et non-agricoles

9. AAC BAS MANOIR ET ROSERIE - SDeau50 - CLEP St-Malo-de-la-Lande
10. AAC HAMEL ; LOUVETIERE ; DOUE DES G. ; HAYE GOULTIERE - SMPGA
11. AAC MORINAIS S1 - SDeau50 - CLEP Juvigny-le-Tertre

#### Etape 3 : élaboration d'un programme d'actions agricoles et non-agricoles

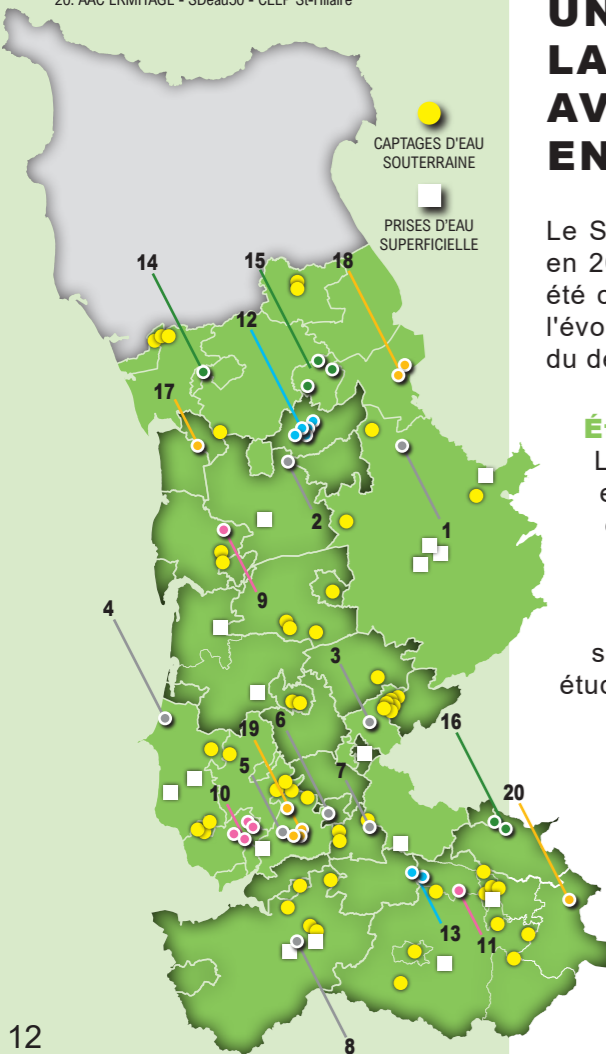
12. AAC BEAUMARAIS - SDeau50 - CLEP Sainteny et CLEP SYMPEC
13. AAC CHEVRILS ET BETONNIERE - SDeau50 - CLEP Reffuveille

#### Etape 4 : mise en oeuvre d'un programme d'actions

14. AAC FONTENAY - SMPEP de l'Isthme du Cotentin
15. AAC ISTHME DU CONTENTIN - SMPEP de l'Isthme du Cotentin
16. AAC CHARTERIE - SDeau50 - CLEP Sourdeval

#### Etape 5 : évaluation à l'échéance du programme d'actions

17. AAC HOTTOT - SDeau50 - CLEP Créances Pirou
18. AAC BRETONNIERE ET FONTAINES - Carentan-les-Marais
19. AAC BOUILLON ET PONT DE LA BRAIZE - SMPGA
20. AAC ERMITAGE - SDeau50 - CLEP St-Hilaire



## I. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### UN SUIVI EN CONTINU DES RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre de l'optimisation des ressources en eau exploitées, le SDeau50 a engagé la définition et l'acquisition d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau et le bon état des ouvrages de prélèvement. Les objectifs recherchés sont l'amélioration de la connaissance et la gestion des aquifères (terrains perméables, poreux, permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau), la pérennisation des ouvrages de prélèvement et l'optimisation des capacités de production.

### UN PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) AVEC PROJECTION EN 2050 EN COURS D'ÉLABORATION

Le SDeau50 est pilote du volet de l'eau potable du PGRE initié par le préfet en 2018. Une synthèse des ressources en eau connues et potentielles a été clôturée en 2019. Des études sont en cours pour intégrer l'impact de l'évolution climatique sur le potentiel des ressources en eau stratégiques du département.

#### Étude "Rivages Normands 2100"

Les nappes d'eau du Centre Manche constituent une ressource en eau essentielle pour le département et notamment pour le SDeau50 (40% de l'eau produite). La qualité de cette ressource est susceptible d'être menacée par une élévation du niveau marin du fait du changement climatique. La DREAL Normandie et l'université de Rennes portent, sur 5 ans, une étude de modélisation de l'impact hydrologique et socio-économique de ce phénomène. Le SDeau50 est associé à cette étude et apporte son concours financier.

#### Les démarches Aires d'Alimentation de Captages de la Manche

Le SDeau50 mène des actions d'animation des démarches Aires d'Alimentation de Captages (AAC) pour la préservation et/ou la reconquête de la qualité de la ressource des points d'eau classés sensibles au titre du SDAGE (y compris prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et de la Conférence Environnementale).

## II. TRANSPORT D'EAU EN GROS

### SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre de sa compétence sécurisation de la production d'eau potable, le SDeau50 a lancé en 2013 l'actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable afin de permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource en eau. L'objectif recherché est de pouvoir faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et d'assurer la continuité du service aux abonnés et aux activités économiques.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable, validé par délibération du comité syndical en date du 25 novembre 2015, liste les projets à réaliser en distinguant 2 types de projets :

#### 1- La construction de 7 interconnexions structurantes, "les autoroutes de l'eau" :

##### À ce jour, 3 projets sont achevés :

- . Axe Sud Manche entre Avranches et Ducey
- . Axes Centre Manche direction Lessay et Saint-Lô Agglo

##### 2 projets sont en cours de réalisation :

- . Axe Sienna Aval entre Granville, Cérances et Montmartin-sur-Mer (2020)
- . Axe Centre Manche entre Baupré et Carentan (2020)

##### 2 projets ont été initiés en 2019 et 2020 :

- . Axe Sienna Amont (2021)
- . Axe Centre Nord-Ouest (2020)

#### 2- La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant.

Le SDeau50 apporte un financement dans la limite de 40% par participation aux charges annuelles de remboursement d'emprunt. La programmation de la réalisation des connexions secondaires dépend des structures concernées qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

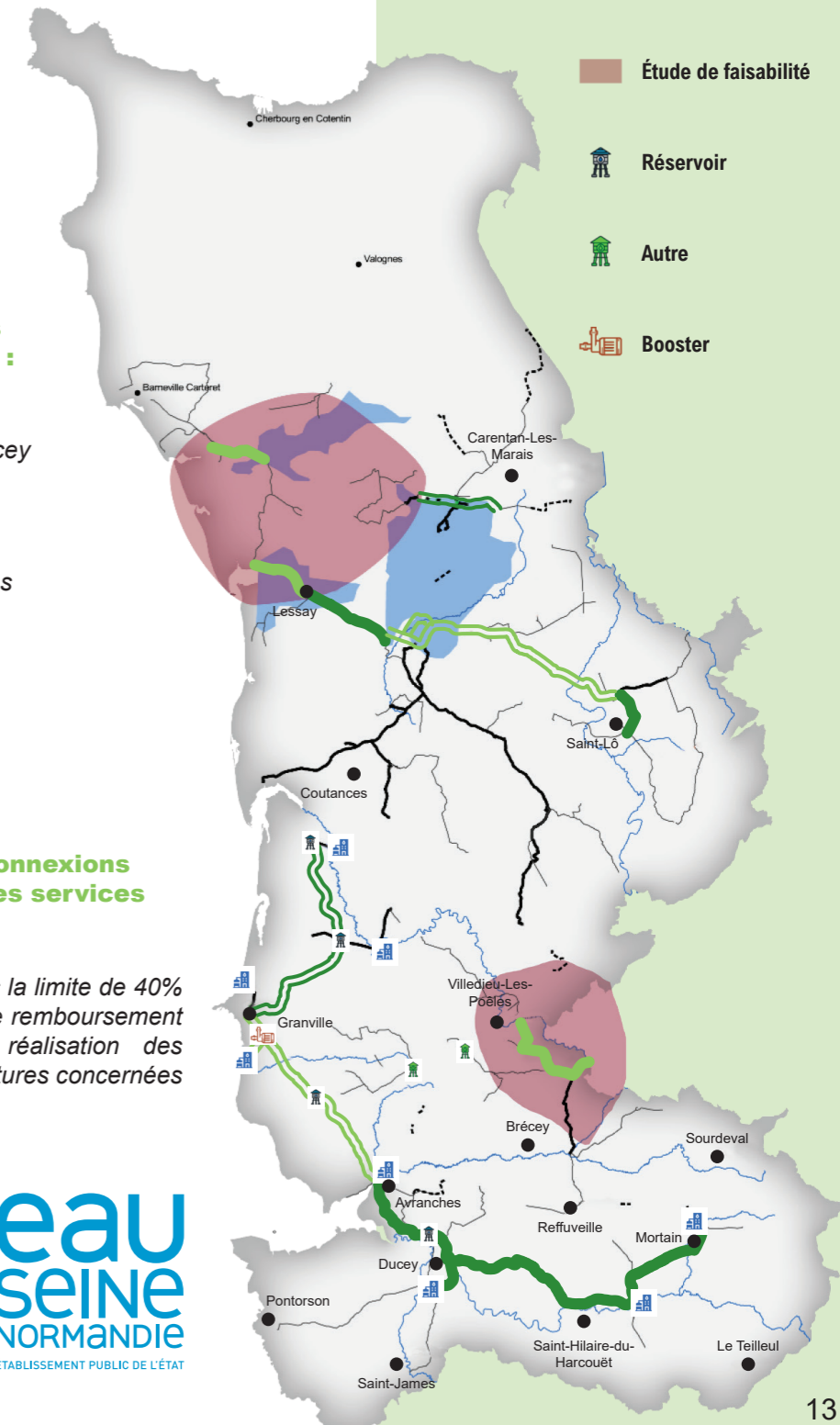
- Axe structurant d'intérêt départemental réalisé par le SDeau50
- Axe structurant d'intérêt départemental réalisation en 2020 par le SDeau50
- Axe structurant d'intérêt départemental en phase d'étude par le SDeau50 en 2020
- Axe structurant d'intérêt départemental dont le transfert au SDeau50 est à l'étude
- Autre conduite principale existante
- Connexion secondaire à créer
- Usine de production d'eau potable

Étude de faisabilité

Réservoir

Autre

Booster



# COMPÉTENCE À LA CARTE

## MISSIONS ET ENJEUX

### LES 29 CLEP

- 1 Créances Pirou
- 2 Lessay
- 3 Sainteny
- 4 Saint-Sauveur Aubigny
- 5 Tribehou
- 6 Saint-Malo-de-la-Lande
- 7 Agon
- 8 Coutances
- 9 Saint-Pierre-de-Coutances
- 10 Montpinchon
- 11 Cerisy-la-Salle
- 12 Montmartin-Cérences
- 13 Bréhal
- 14 Gavray
- 15 Gièze
- 16 Villedieu Ouest
- 17 Montbray
- 18 Villedieu Sud
- 19 La Chaise-Baudouin
- 20 Brécey
- 21 Reffuveille
- 22 Avranches Est
- 23 Saint-Loup
- 24 Baie Bocage
- 25 Pontorson
- 26 Gathemo
- 27 Sourdeval
- 28 Saint-Hilaire
- 29 SYMPEC (non mentionné sur la carte)

## I. UNE GESTION COMPLÈTE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un large travail de concertation s'est concrétisé en février 2016 par la création d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution d'eau potable.

En 2020, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant plus de 40% du département de la Manche.

### PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT

Une organisation territoriale en Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) a permis au SDeau50 de se construire autour de deux principes, **une mutualisation des idées, des moyens et des projets, "penser globalement"**, et **une gestion de proximité des enjeux locaux "agir localement"**.

#### Une mutualisation source de progrès et d'économie

L'ensemble des territoires bénéficient des services administratifs et techniques mutualisés. Au sein du SDeau50, la mutualisation permet de se doter des compétences indispensables pour répondre aux évolutions techniques et réglementaires.

#### Une organisation équilibrée entre communes, EPCI et SDeau50

La Loi NOTRe a instauré, entre 2020 et 2026, le transfert de la compétence eau potable des communes aux EPCI.

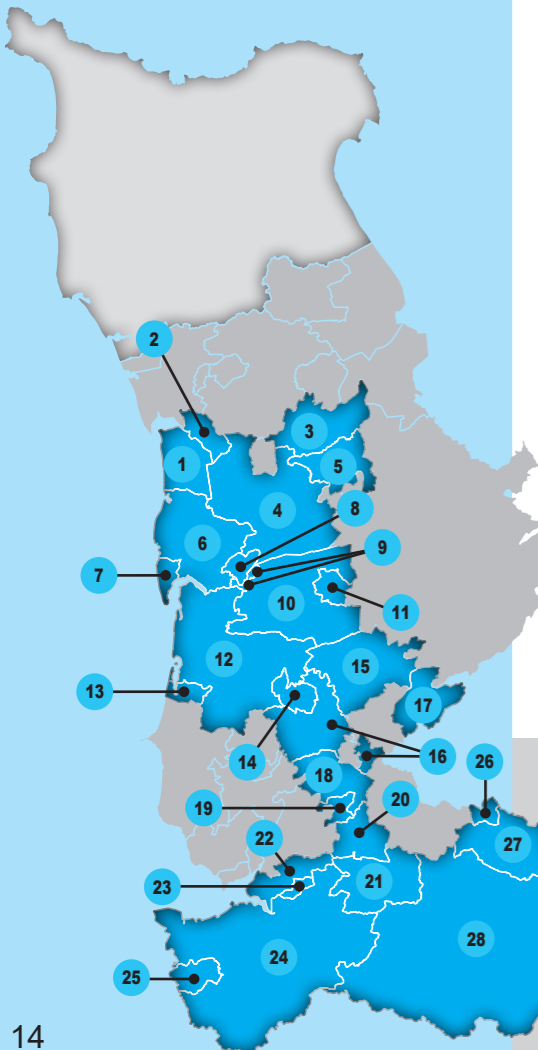
. La commune, par sa représentation au CLEP, peut assurer le lien entre les projets communaux, faire remonter les attentes locales et être informée des actions du SDeau50.

. L'EPCI, qui dispose de ses propres représentants au comité du SDeau50, participe à la définition de politiques et d'actions transversales.

. Le SDeau50 permet la mutualisation et la coordination entre les différents intervenants.

#### Un réseau au service de la proximité

C'est à partir des Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) que le SDeau50 définit ses projets et actions. Cette synergie permet de répondre localement aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques liés à la question de l'eau potable. Les CLEP permettent également d'assurer un lien et un relais avec les communes.



**ÉCHELON LOCAL**  
Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP)

**ÉCHELON OPÉRATIONNEL**  
Pour la compétence production / distribution

**GESTION DE PROXIMITÉ**  
"agir localement"

- . Gère quotidiennement le service d'eau potable relevant de son aire géographique avec les moyens techniques et humains qui lui sont dédiés
- . Établit ses programmes d'investissements annuels et pluriannuels
- . Élabore le projet de budget et définit le tarif de l'eau potable du service
- . Engage et suit les travaux couvrant le périmètre du CLEP
- . Propose le mode de gestion souhaité
- . Assure le lien avec les usagers

**ÉCHELON DÉPARTEMENTAL**  
Comité Syndical

**ÉCHELON DÉCISIONNEL**  
Une politique d'ensemble et des économies d'échelle

"penser globalement"

- . Met en œuvre les actions liées aux compétences obligatoires
- . Exerce la compétence « production / distribution » par entérinement des propositions des CLEP
- . Élabore et vote les budgets liés à chaque compétence
- . Centralise des compétences humaines, juridiques, financières et techniques qu'il est nécessaire de mutualiser à cette échelle
- . Définit la politique générale du syndicat et les grandes ambitions dans le domaine de l'eau potable à l'échelle départementale

## II. UN SEUL MAÎTRE D'OUVRAGE UNE PLURALITÉ DES MODES DE GESTION

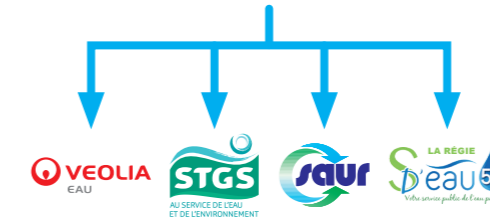
Le SDeau50 a repris à son compte les organisations et les modes de gestion existants dans chacune des collectivités lors du transfert de compétences. Une réflexion va être menée afin de rationaliser, à moyen terme, les modes de gestion et le nombre de contrats.

#### Le SDeau50 maître d'ouvrage définit :

Les investissements, les tarifs, la stratégie, les objectifs d'exploitation et assure le contrôle des exploitants

#### Les exploitants assurent, pour le compte du SDeau50 :

L'exploitation technique - L'entretien - Le renouvellement contractuel - La facturation - La gestion clientèle



#### Les 3 modes de gestion existants au 1<sup>er</sup> juillet 2020

##### 1. LA RÉGIE

Le SDeau50 gère l'intégralité du service avec ses propres agents : la gestion, la production, la distribution et la facturation aux abonnés.

##### 2. LA GERANCE

Le SDeau50 assure la responsabilité de l'ensemble du service : tout ou partie de la gestion technique des installations ou de la gestion clientèle sont confiés, par marchés publics, à une entreprise.

##### 3. L'AFFERMAGE

Le SDeau50 délègue la gestion du service à un prestataire : le prestataire assure l'ensemble du service mais le SDeau50 garde la maîtrise de ses investissements.

### LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU SDeau50

Créée conformément à la réglementation au deuxième semestre 2017, la régie d'exploitation à autonomie financière du SDeau50 regroupe l'ensemble des services historiques exploités en régie avant le transfert de compétence. Elle permet de mutualiser les moyens et d'accentuer la professionnalisation du service. Comme c'est le cas pour l'ensemble des services du SDeau50, l'organisation mise en place pour la régie s'appuie sur des structures locales bénéficiant d'un appui départemental. La régie dispose de 2 principaux sites d'accueil des usagers situés à Saint-Aubin-de-Terregatte et à Coutances (à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2020).

#### Conseil d'exploitation de la Régie

Il est composé d'élus et de représentants des associations de consommateurs. Conformément aux statuts de la Régie à autonomie financière du SDeau50, l'avis du conseil d'exploitation de la Régie est nécessaire préalablement à la délibération du SDeau50 pour toutes les questions relatives à l'organisation de la régie, à son budget.



# SDeau50 : CHIFFRES CLÉS

**AU TITRE DES COMPÉTENCES  
OBLIGATOIRES**  
GESTION DE LA RESSOURCE  
ET SÉCURISATION DE LA PRODUCTION



**1 schéma**  
départemental en cours  
d'actualisation avec projection  
en 2050



**68 km**  
d'interconnexions  
de sécurisation

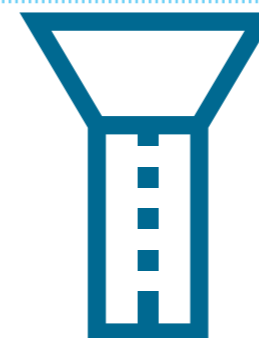


**19** aires d'alimentation  
de captage  
suivies dans le cadre de la  
gestion de la ressource

**AU TITRE DE LA COMPÉTENCE À LA CARTE**  
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



**13 000 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau potable produite



**59 500 m<sup>3</sup>**  
de capacité de stockage



**36** unités de  
production  
d'eau potable

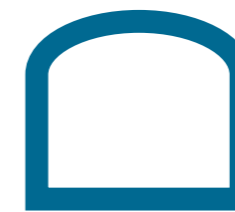
**7** usines de traitement  
de l'eau de surface

**1** unité de  
décarbonatation

**28** unités de  
production d'eau  
souterraine



**52**  
réservoirs  
sur tour



**90**  
réservoirs  
de stockage



**6 300 km**  
de canalisations de  
distribution  
(hors branchement)



**90 000**  
abonnés desservis



**14 000 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



**9**  
prises d'eau  
superficielle



**81**  
captages d'eau  
souterraine

Captages



Usine de production d'eau potable de Sainte-Cécile



Réservoir d'eau potable semi-enterré



Usagers du service





## ÉLUS, AGENTS ET SERVICES

Les élus, délégués représentant les territoires adhérents, décident de la politique globale ainsi que des différentes actions à mettre en œuvre et de leur financement.

Sous la responsabilité du Président, ces orientations sont mises en application par les agents au sein des services et territoires concernés. Les agents apportent leur expertise aux élus lors des prises de décision.

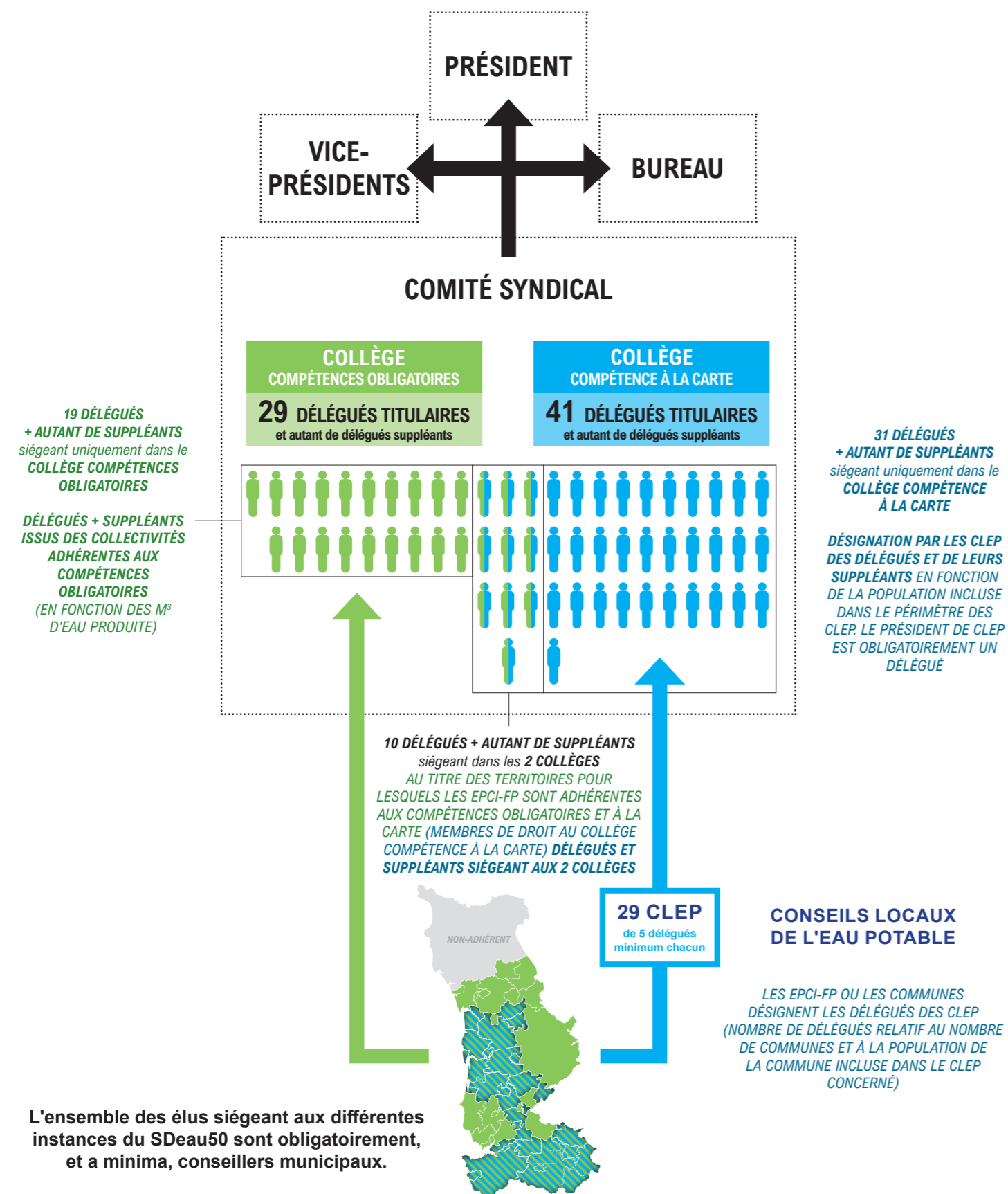
Ce fonctionnement vise à permettre au Syndicat d'assurer une qualité de service optimale dans sa gestion administrative et financière et lors de la mise en place des projets.

## III ORGANISATION ET MISSIONS

# LA GOUVERNANCE

## LES ÉLUS, ORGANISATION ET MISSIONS

### ORGANIGRAMME DES ÉLUS DU SDeau50



## RÔLES ET MISSIONS DES ÉLUS DU SDeau50

### LE PRÉSIDENT

Le Président est élu parmi les membres du Comité Syndical. Il est le représentant légal du SDeau50 auprès de toutes les instances. Ses tâches sont multiples : il est l'interlocuteur privilégié du Syndicat et couvre l'ensemble des questions et des projets. Il préside les Assemblées Générales, prépare et exécute les budgets et les délibérations du Comité Syndical... Le Président est également chargé de l'administration des services du SDeau50.

### LES VICE-PRÉSIDENTS

Ils secondent le Président dans ses tâches dans le cadre de délégations de fonctions ou de représentation.

### LE COMITÉ SYNDICAL

Au sein du Comité Syndical, le délégué participe :

- À l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau
- Aux décisions portant sur la politique d'ensemble et les statuts du syndicat
  - Au vote du budget principal
- Aux décisions concernant les ressources humaines.

Il pourra s'intégrer dans une des commissions thématiques du syndicat (ressources en eau, finances...) afin de participer aux travaux de prospective et aux réflexions d'ensemble préalables aux décisions du comité.

### LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Au sein du collège compétences obligatoires, le délégué participe à la définition des actions menées par le SDeau50 au titre de la gestion durable de la ressource en eau et de la sécurisation des productions d'eau : validation des programmes d'études et de travaux, mise en place de leur financement (vote des participations financières, du budget, approbation des comptes)

Exemples d'actions en cours :

- Mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau au niveau départemental à l'échéance 2050
- Poursuite du programme de sécurisation par interconnexion des principales usines de production d'eau
- Animation des programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages prioritaires

### LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE COMPÉTENCE À LA CARTE

Au sein du collège compétence à la carte, le délégué participe à la prise des décisions concernant les propositions des CLEP (tarification, programmes de travaux, vote du budget, approbation des comptes) et à la définition des politiques transversales en matière de production et de distribution d'eau (si il est président de CLEP, il présente les propositions formulées par son CLEP).

Exemples d'actions en cours :

- Pour l'ensemble des CLEP : diagnostic technique des installations, sécurisation des ouvrages
- Ensemble cumulés des programmes de travaux engagés au niveau des CLEP

### COMPÉTENCE À LA CARTE : LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DE CLEP (Conseil Local de l'Eau Potable)\*

**Au sein du CLEP :**

Désigner le Président du CLEP et les représentants du CLEP au collège compétence à la carte. Piloter et suivre les travaux. Superviser la gestion technique et financière avec l'appui des services. Étudier le rapport annuel. Donner un avis les dossiers des usagers en difficulté de paiement. Informer le CLEP des projets de travaux communaux. Éclairer le SDeau50 sur les attentes locales et les idées permettant d'améliorer le fonctionnement du service d'eau potable.

**Au sein de sa commune :**

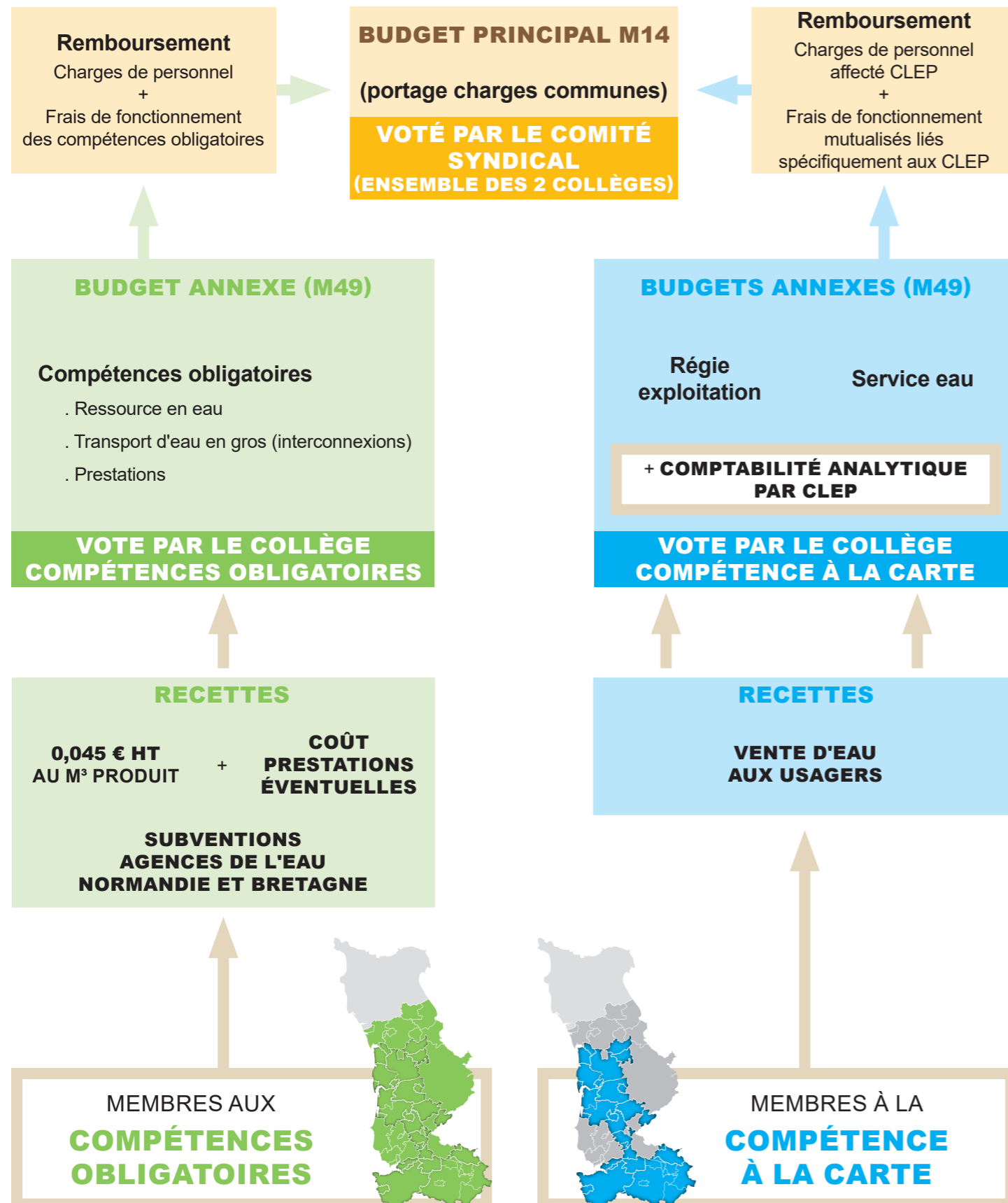
- Assurer la coordination des travaux liés à l'eau potable avec les projets d'aménagement dans la commune concernée
- Partager les informations utiles avec le conseil municipal et les usagers du périmètre concerné

**Le Président de CLEP :**

De fait, il représente le CLEP au sein du collège compétence à la carte en présentant les propositions issues du CLEP. Il relaie, au niveau du CLEP, les politiques globales définies au niveau départemental.

\*Afin de garantir une gestion de proximité, l'organisation de la compétence à la carte s'appuie sur des échelons locaux : les Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP). Le périmètre du CLEP correspond généralement à celui d'un ancien service d'eau. Il a pour rôle d'établir les programmes d'investissements annuels et pluriannuels, de définir les tarifs pour ses usagers dans le respect des équilibres budgétaires, et d'assurer le suivi des affaires locales.

# LE BUDGET



# LES SERVICES ORGANISATION ET MISSIONS

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

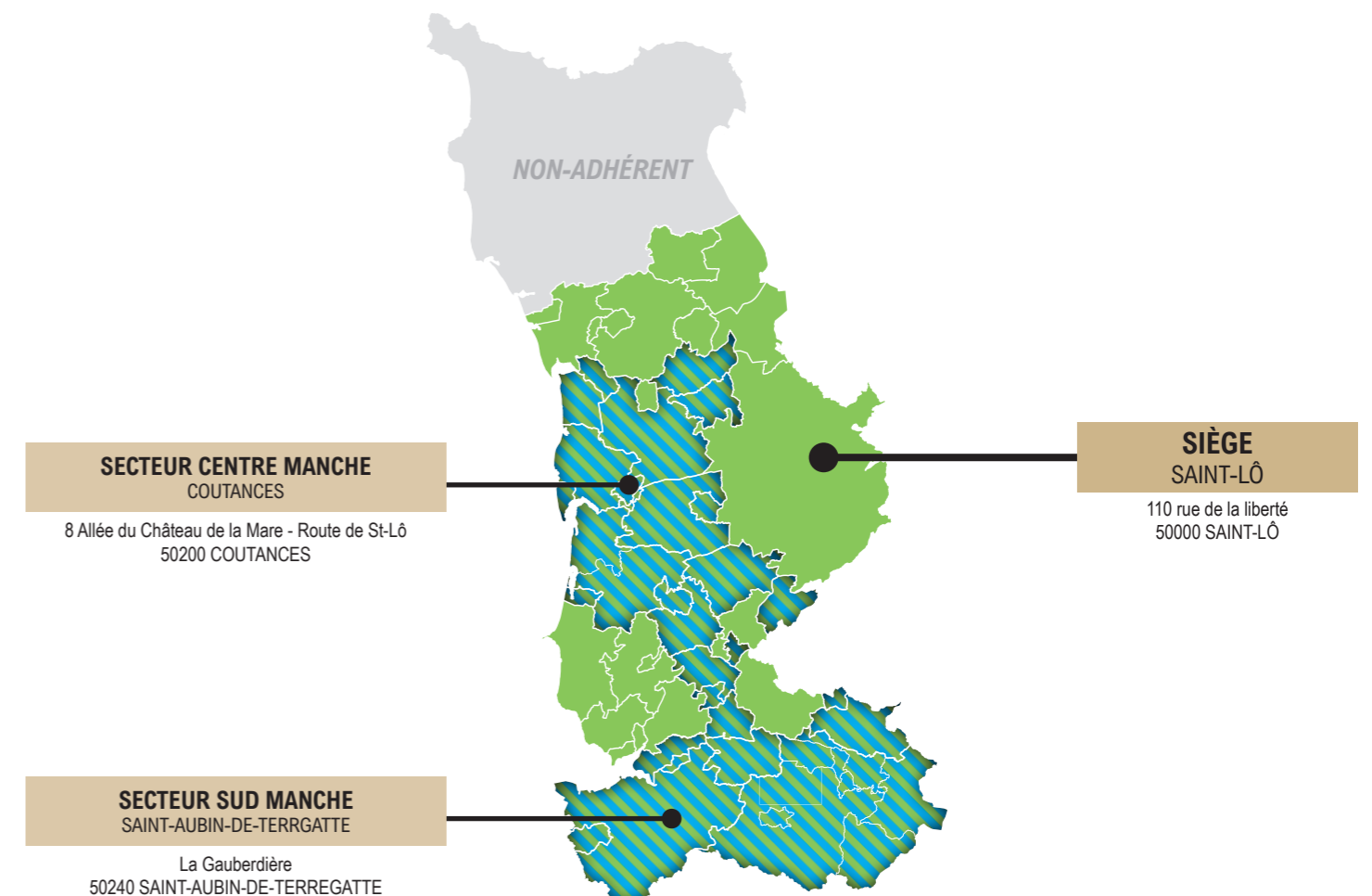
Depuis juin 2019, le Syndicat a engagé une réflexion portant sur la réorganisation de ses services. À partir du second semestre 2020, le SDeau50 sera composé de 3 sites principaux comprenant un siège à Saint-Lô et de 2 antennes de secteurs : centre Manche et sud Manche. Chacun des 2 secteurs dispose de locaux : l'un à Coutances, à destination des CLEP du centre Manche, et l'autre à Saint-Aubin-de-Terregatte, à destination des CLEP du sud Manche.

### Le siège

Le siège est un bâtiment administratif accueillant les services généraux, le pôle administration générale et ressources humaines, le pôle finances, la communication ainsi que des ingénieurs. L'ensemble des problématiques et projets relevant des compétences obligatoires (gestion de la ressource en eau, sécurisation de la production...) sont traités au siège. Le siège est un bâtiment administratif et n'a pas vocation à recevoir le public.

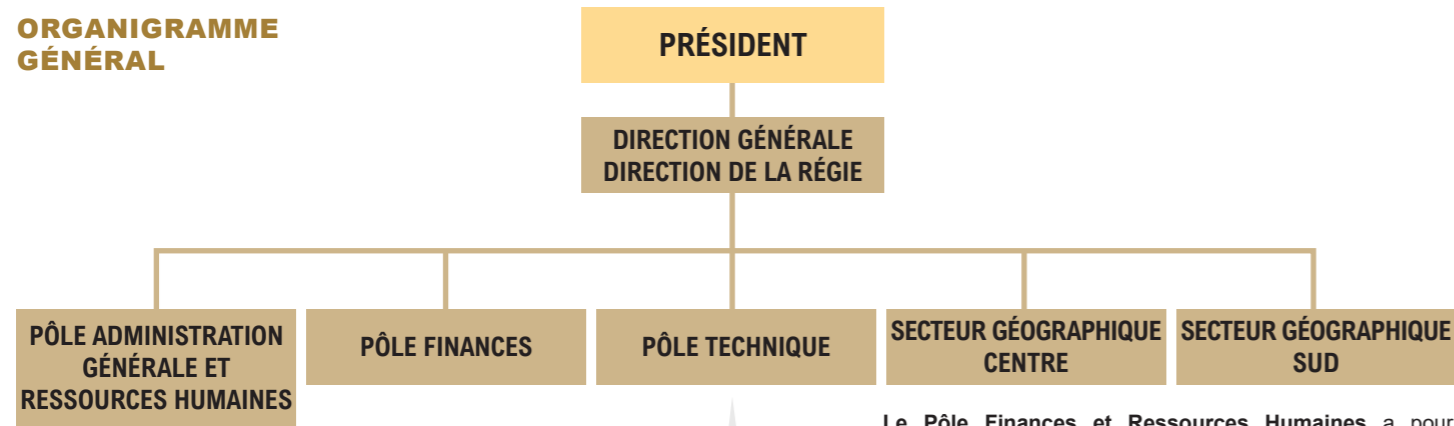
### Les antennes

Relais du Syndicat au coeur des secteurs Centre Manche et Sud Manche, les antennes sont des sites ouverts au public, abonnés et élus. Ces locaux accueillent, pour certains, des agents issus des services généraux décentralisés (ex.: pôle finances et facturation), des agents d'accueil, des agents administratifs, des ingénieurs, des techniciens (production et maintenance).



## ORGANIGRAMME DES SERVICES (en cours de mise en place)

### ORGANIGRAMME GÉNÉRAL



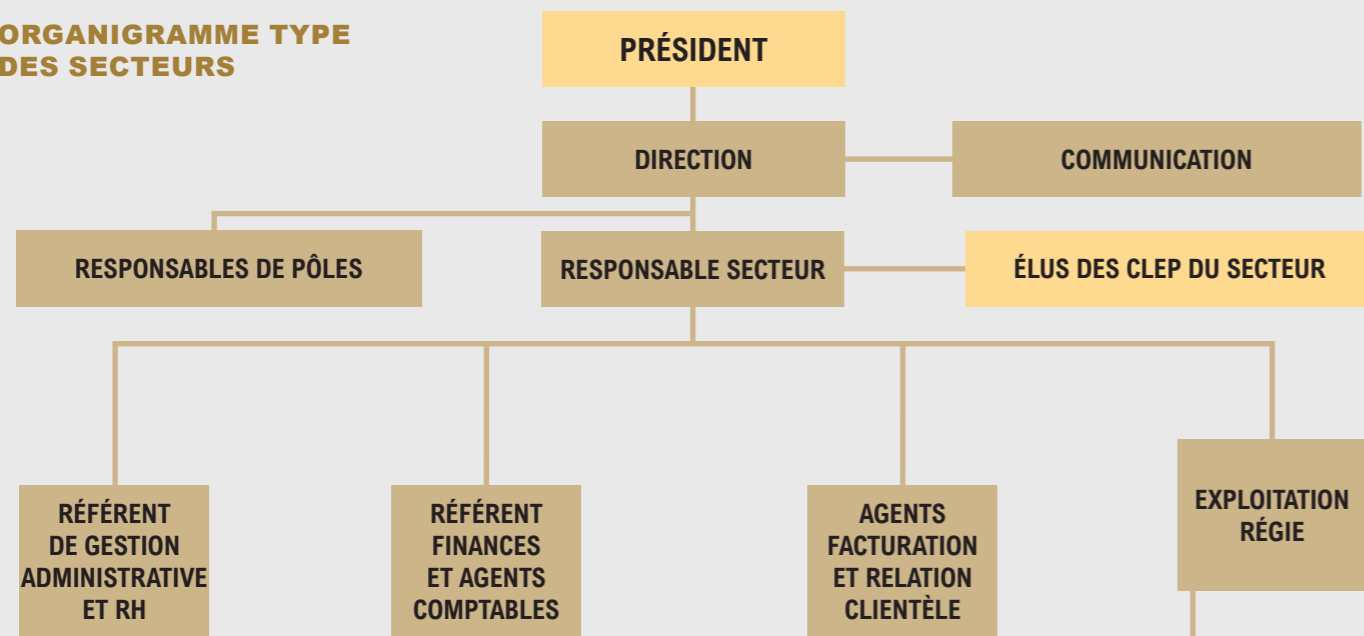
L'organigramme du SDeau50 est structuré autour de 3 pôles transversaux à l'ensemble du territoire (Administration Générale et RH, Finances et Technique) et 2 secteurs géographiques.

. Le Pôle Finances et Ressources Humaines a pour objectif de développer des outils spécifiques, d'harmoniser les pratiques sur le territoire et d'apporter une expertise financière aux agents.

. Le Pôle Technique regroupe l'ensemble de l'expertise technique du Syndicat avec le bureau d'étude, la ressource en eau ainsi que toute l'expertise liée au traitement et à la gestion patrimoniale. Il est chargé de gérer les investissements des services (compétences obligatoires et à la carte) et développer les outils techniques pour l'ensemble du Syndicat.

. Les 2 secteurs sont les organisations territoriales regroupant des CLEP. Chaque secteur aura un responsable de secteur et des référents ainsi qu'une équipe d'exploitation de la régie (voir ci-dessous).

### ORGANIGRAMME TYPE DES SECTEURS



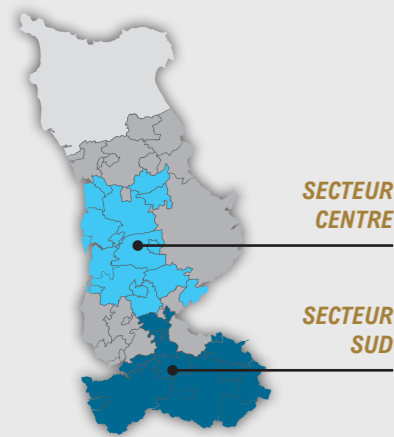
Les CLEP sont regroupés en 2 secteurs.

Les responsables des secteurs assurent le lien entre la direction, basée à Saint-Lô, et les agents rattachés à chaque secteur. Cette organisation de proximité permet de faire remonter avec fluidité et rapidité les informations du "terrain" vers le siège et inversement.

Les responsables des pôles disposent de référents au sein de chaque secteur. Ces référents organisent l'activité du pôle au niveau des secteurs et en accord avec leurs responsables.

La direction assure la coordination de la régie.

Cette organisation a pour but de développer une expertise de qualité tout en renforçant les liens de proximité entre agents, responsables hiérarchiques, élus et services.



66 agents et 25 métiers

### MÉTIERS TECHNIQUES LIÉS À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'EAU POTABLE

Suivi et maintenance des usines de production, des réseaux de distribution, rendez vous clientèle...



### MÉTIERS ADMINISTRATIFS :

Gestion administrative du personnel, gestion budgétaire et comptable, gestion clientèle et facturation, communication...

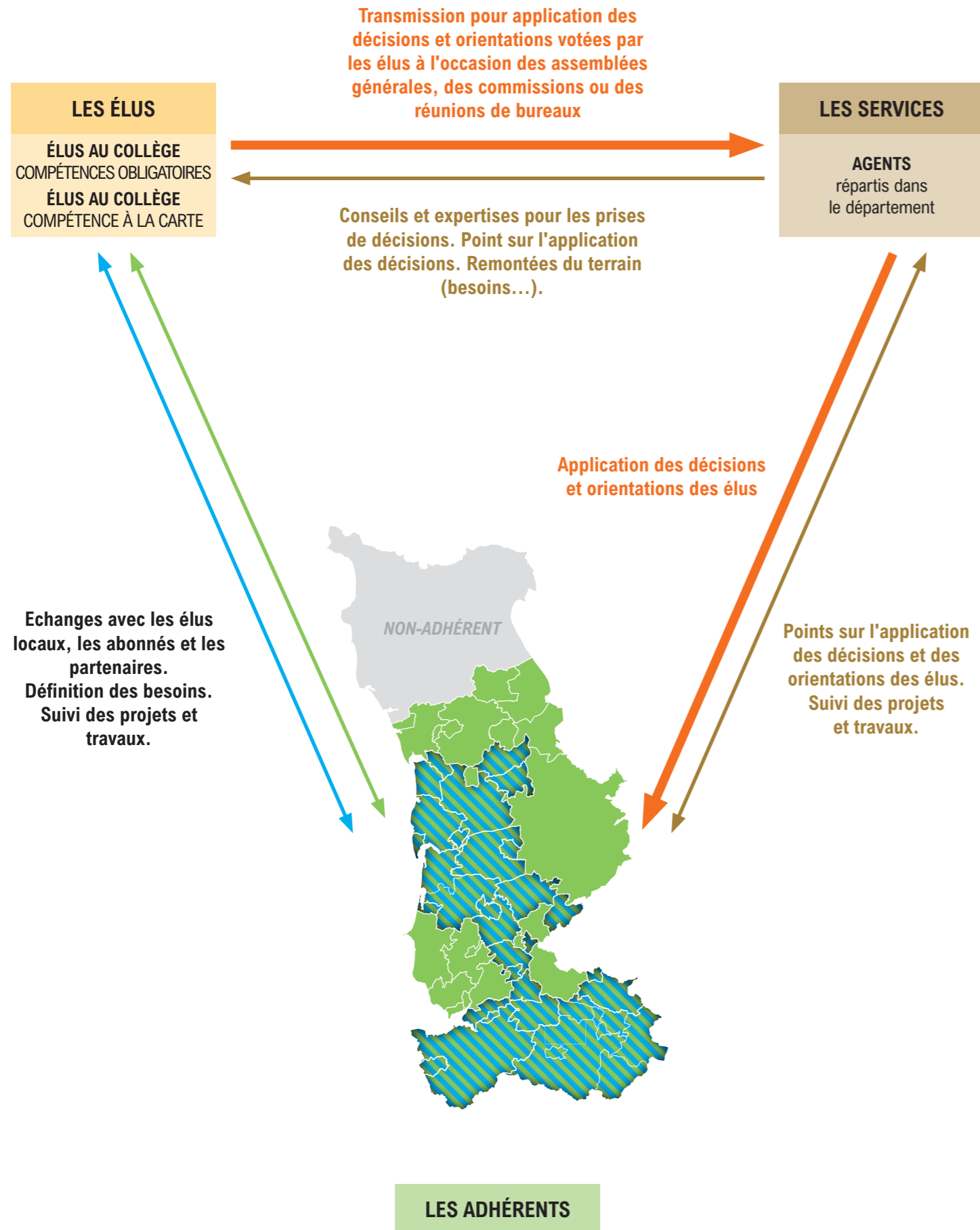


### MÉTIERS TECHNIQUES LIÉS AU BUREAU D'ÉTUDES

Chargé d'opérations et de suivis de travaux, chargé de suivi ressources en eau, technicien SIG...



### MÉTIERS LIÉS À L'ENCADREMENT ET À LA DIRECTION



# LES PROJETS

Ayant acquis une taille de structure propice au développement d'un service d'ingénierie, le SDeau50 s'est doté, en 2017, d'un Pôle Technique voué à l'ensemble des compétences du SDeau50 dans le cadre de la réalisation de projets structurants et locaux.

**Dans le cadre des compétences obligatoires,**

le Pôle Technique assure le pilotage de la création des infrastructures programmées dans le schéma départemental pour l'alimentation en eau potable (interconnexions de sécurisation, télégestion des installations de prélèvements, production et transport d'eau,...).

**Dans le cadre de la compétence à la carte,**

le Pôle Technique intervient dans toutes les étapes de la production et de la distribution de l'eau afin de **poursuivre la politique d'anticipation et d'investissement souhaitée par les élus.**

- . **Diagnostic et entretien des ouvrages** de production d'eau souterraine.
- . **Modernisation des ouvrages de production** : D'importants programmes de construction et d'amélioration des filières de traitement d'eau ont été engagés en 2019 : projet de construction de 2 usines de traitement d'eau sur les secteurs de Montmartin-Cérences, renouvellement des membranes de l'usine de Saint-Aubin-de-Terregatte...
- . **Sécurisation des ouvrages lors du transfert de compétences** : le SDeau50 dispose d'un nombre important d'ouvrages (142 réservoirs) pour lesquels des travaux de sécurisation sont indispensables. Après l'audit de tous les ouvrages réalisé en 2018, les travaux ont été engagés à partir de 2019.
- . **Poursuite de la politique de renouvellement régulier du réseau de distribution.** Entre 2017 et 2018, le SDeau50 a engagé un diagnostic de réseau sur la quasi-totalité du périmètre correspondant à la compétence à la carte. Le Pôle Technique assure le pilotage de ces études et travaille sur la programmation pluriannuelle des travaux qui en découle.



Budget du projet : 1 800 000 €



Budget du projet : 2 900 000 €



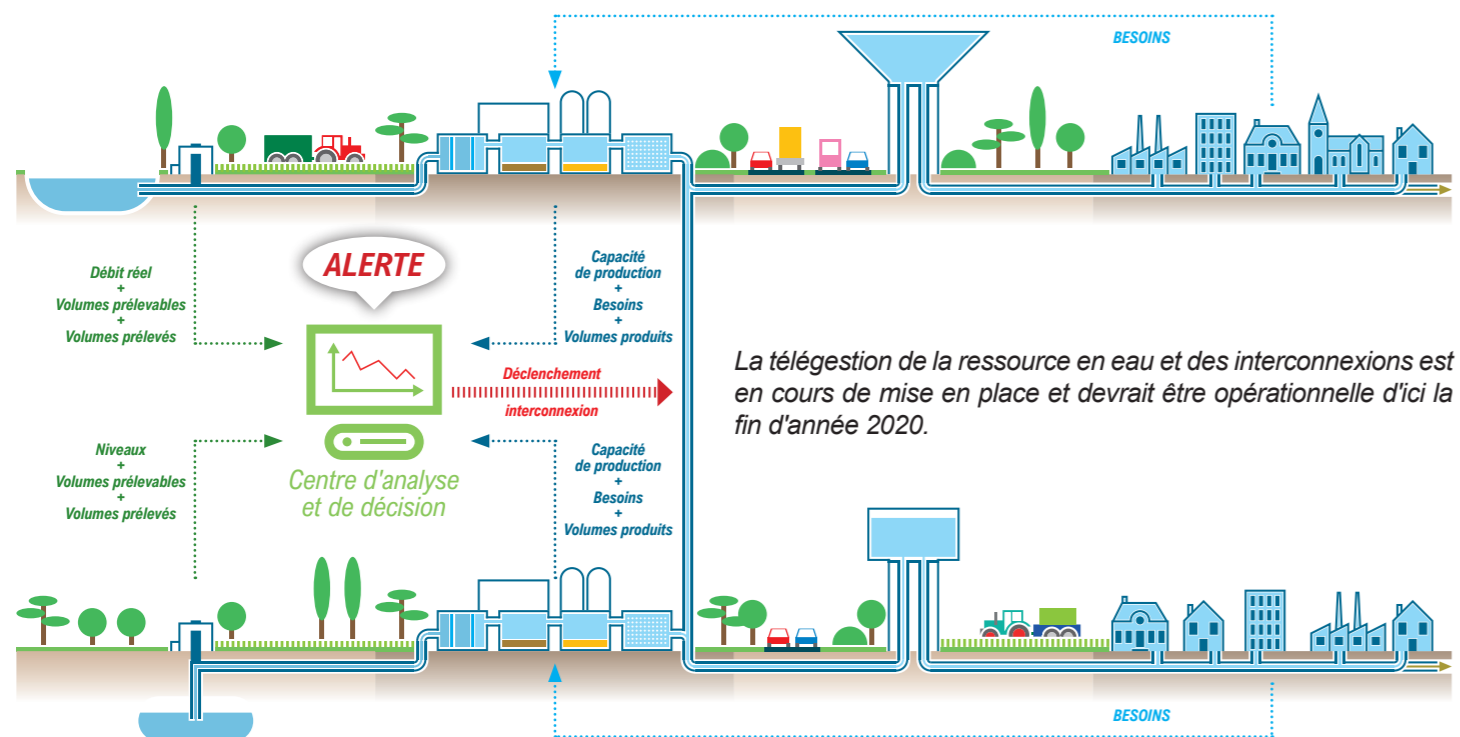
Budget du projet : 6 000 000 €



Budget du projet : 1 400 000 €

## LA TÉLÉGESTION DE LA RESSOURCE

Les enjeux environnementaux, et notamment l'impact du changement climatique, renforcent les limitations sur les prélèvements annuels dans les cours d'eau en étiage. Afin d'optimiser ses prélèvements en eau et d'anticiper les pénuries éventuelles, le SDeau50 s'est doté d'un outil performant d'analyse et de télégestion de la ressource. Cet outil permet de connaître, en temps réel, les niveaux d'eau sur les sites de prélèvement ; lorsque le seuil limite arrive, et en fonction des besoins en eau, le centre d'analyse et de décision du SDeau50 peut adapter sa production et combler les manques en recourant aux interconnexions entre les différents sites (voir exemple ci-dessous) (Mise en service fin 2020).



### L'exemple de la sécurisation "Sienna-Aval" (projets en cours)

Le SDeau50 conjugue ses 2 compétences pour moderniser et sécuriser la production d'eau du secteur Sienna-Aval :

- Modernisation des 2 usines de production d'eau potable de Quetteville-sur-Sienne et de Ver
- Raccordement des usines au réseau d'interconnexion du Sud Manche
- Élaboration d'un plan de gestion et de sécurisation des eaux sur l'ensemble du territoire



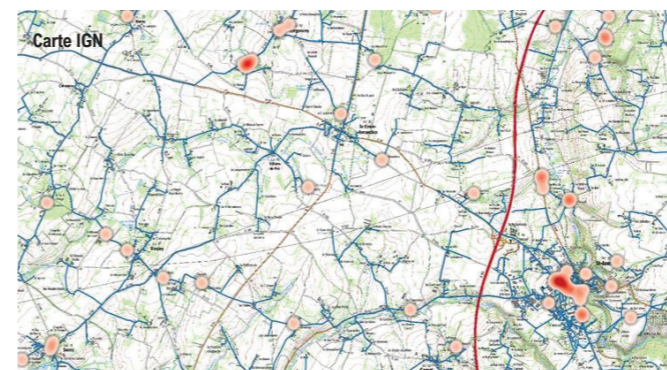
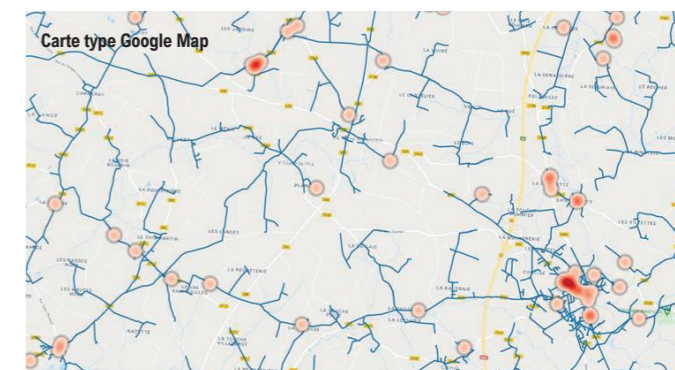
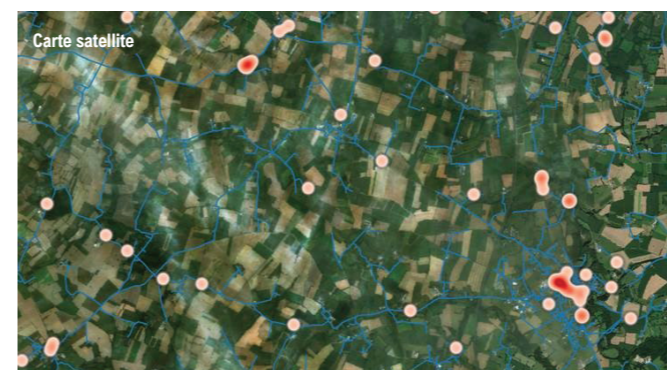
## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le SDeau50 a conçu un SIG (Système d'Information Géographique) pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données ayant un rapport avec l'eau potable de façon spatiales et géographiques.

Le SIG est un outil permettant aux utilisateurs de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, de modifier et d'éditer des données par l'entremise de cartes et d'y répondre cartographiquement.

Il permet également une mise en relation de données qui peuvent sembler très éloignées. Quelle que soit la façon d'identifier et de représenter les objets et événements qui illustrent l'environnement du SDeau50, le SIG permet de réunir toutes ces dimensions autour d'un même référentiel. En plus de la mise à disposition des agents de plans sur le terrain, le SIG est conçu pour disposer d'analyses permettant d'opter individuellement pour la meilleure prise de décision possible (renouvellement réseau, gestion de crise...).

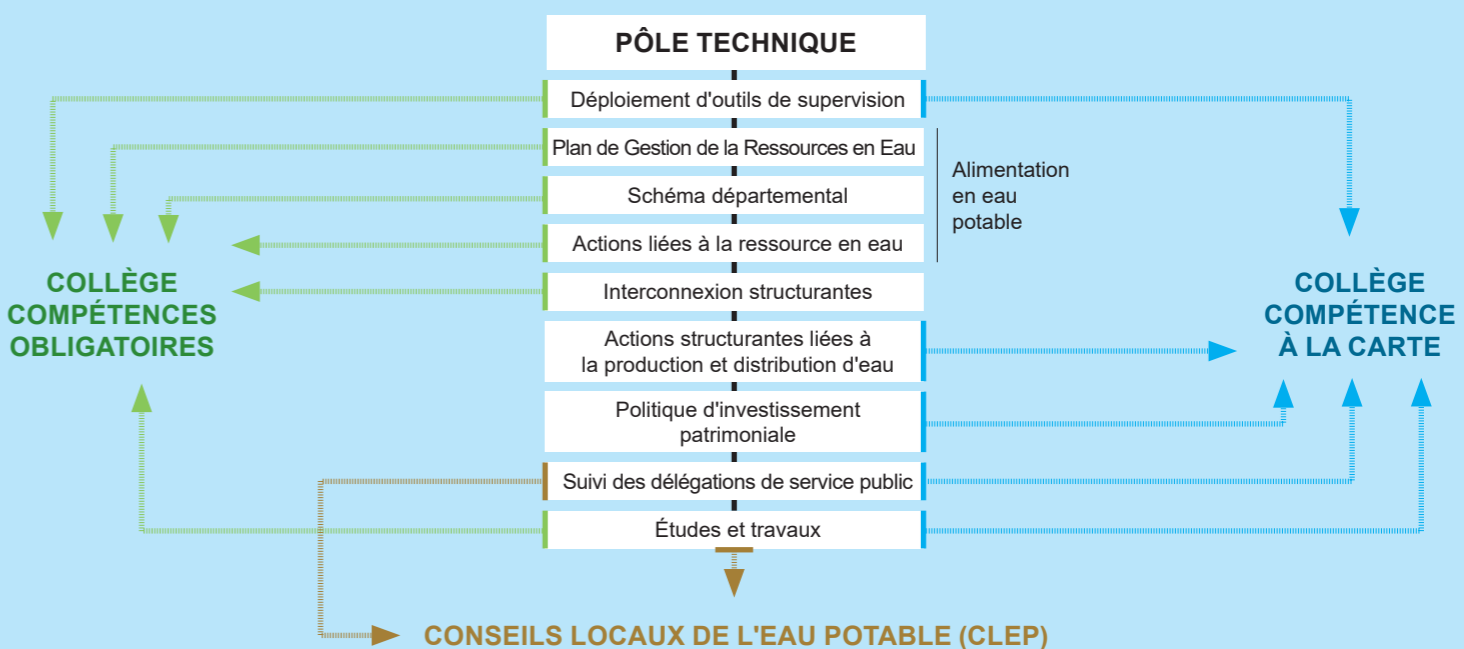
Le SIG permet de vérifier et d'analyser rapidement les informations afin de pouvoir prendre la décision la plus adaptée.



**Exemple :**  
affichage d'un réseau de canalisations d'eau potable et localisation / intensité des fuites.

Le SIG du SDeau50 est en mesure de faire apparaître l'ensemble du réseau public de canalisation d'eau potable ainsi que les fuites enregistrées sur différents fonds de cartes (satellite, IGN, Google Map...) et sur un lieu déterminé. Ces informations s'avèrent être d'une grande utilité pour les prises de décisions et, notamment, sur le choix du renouvellement d'un réseau de conduites d'eau potable dans un secteur défini.

## UN PÔLE TECHNIQUE MULTI-SERVICES









**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU DE LA MANCHE**

(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108  
**50000 SAINT-LÔ**

Tél. 02 33 57 40 16

Mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)  
[www.sdeau50.fr](http://www.sdeau50.fr)

